

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants	Résultat du vote : 40
Délégués présents : 40 délégués (39 titulaires - 1 suppléant)	Voix Pour : 40
Dont membres votants à voix délibérative : 40 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 14 mars 2023	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mr Hay Etienne, Mme Hernandez Maryse, Mr Juliet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Schrantz Grégory

Membres absents excusés :

Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Davin Benoît, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquïn Claude, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Moyse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mr Verhulst Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzeni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Duclos Dominique, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Simon André.

Est nommé secrétaire de séance: Mr Mathis Michel

Objet : Lancement de la consultation pour le choix du mode de gestion du service d'eau potable de l'USESA	N° 20230303
--	------------------------

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que la gestion du service d'eau potable de l'USESA est assurée dans le cadre de deux délégations de service public confiées par contrat d'affermage à Véolia Eau.

Un contrat pour l'ensemble de l'USESA, hors la commune de Villers-Cotterêts, a démarré le 01 mars 2013 et se terminera le 28 février 2028 (15 ans).

Le second contrat sur le territoire de Villers-Cotterêts a démarré le 21 décembre 2016 et prendra fin le 20 décembre 2026 (10 ans).

Dans la perspective de ces échéances, il appartient à l'USESA de décider du futur mode de gestion applicable dès l'expiration des contrats afin que la continuité du service soit parfaitement assurée.

Pour assister les élus dans le cadre de cette procédure, le Président propose à l'assemblée de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider le Syndicat à :

- définir les besoins et les exigences dans le cadre de la gestion du service public d'eau,
- effectuer l'analyse du bilan de l'existant,

002-250202371-20230321-20230303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023
Publication : 28/03/2023

- analyser les avantages et les inconvénients sur les plans juridique, fiscal, économique, comptable, financier et technique des différents modes de gestion.

Le Président présente la proposition du cahier des charges relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage, composée de deux tranches :

- L'assistance-conseil sur le choix du mode de gestion (tranche ferme)
- La mise en œuvre sur le mode de gestion retenu par le Comité Syndical (tranches optionnelles)

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'avis favorable exprimé par le bureau en réunion du 07 Mars 2023,

DECIDENT, après en avoir délibéré

- **DE S'ADJOINDRE** d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assister dans la mise en œuvre de la gestion du service d'eau potable du Syndicat,

- **D'ACCEPTER** le cahier des charges ainsi proposé,

- **D'AUTORISER** le Président à lancer la consultation par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

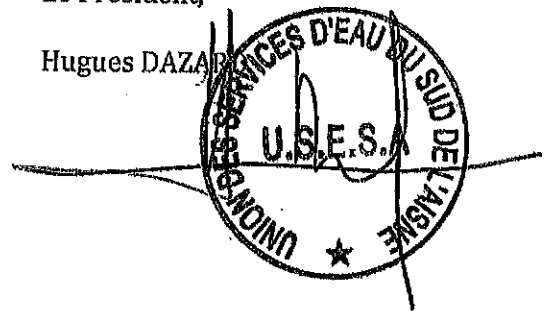
Michel MATHIS

M. Mathis

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZAR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230321-20230303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Publication : 28/03/2023

Certifié par le Président